


l'essentiel

septembre 2017

149

ISSN : 2497-3777



Les minima sociaux
pour les 18-24 ans :
Quelles réalités, quelles solutions ?



AGIR POUR
LES FAMILLES



Marie-Josée BALDUCCHI
présidente de l'Udaf 44

En cette période où le monde du travail est en pleine mutation, où émergent de nouveaux métiers alors que d'autres sont condamnés à disparaître, la formation constitue plus que jamais une condition essentielle à l'épanouissement de chacun et de chacune dans la société.

Cela est vrai tout au long de la vie avec l'accompagnement d'un système social qui permet d'amortir les chocs imprévus et transitions parfois douloureuses. Ça l'est encore davantage s'agissant des jeunes majeurs (18-24 ans) pour lesquels il n'existe pas de couverture sociale. Or, c'est dans cette tranche d'âge que se trouvent les publics parmi les plus fragiles, parfois en rupture familiale précoce ou ex décrocheurs scolaires. Et que dire des jeunes qui ne peuvent compter sur la solidarité familiale ou issus de l'Aide Sociale à l'Enfance qui se retrouvent Sans Domicile Fixe pour 60% d'entre eux ?

Il n'y a pas de solution simple, c'est vrai.

Mais un certain nombre d'expérimentations telles que celles menées au sein des Maisons Familiales Rurales, méritent d'être étendues, renforcées et sont source d'inspiration.

Au cœur de ces pistes prometteuses, une formation solide alliée à un apprentissage, tant des tâches quotidiennes de la vie (et je pense en particulier à l'apprentissage de la gestion budgétaire qu'il faudrait développer largement) que d'un métier (choisi et souhaité), constituent l'essentiel des outils à offrir à ces jeunes adultes pour réussir une réelle insertion dans le monde du travail et de fait dans la société.

Zoom sur ...

Réforme des aides au logement

Dans le but de réaliser des économies importantes sur les dépenses publiques liées au logement, le Gouvernement souhaite mettre en œuvre des réformes structurelles pour pouvoir générer à terme 2 milliards d'euros d'économie.

Le Gouvernement souhaite réduire les dépenses relatives aux aides personnelles au logement au prétexte qu'elles seraient inflationnistes et alimenteraient la hausse des loyers. Récemment, il a annoncé une baisse mensuelle de 5 euros, à partir du mois d'octobre, de l'Aide Personnalisée au Logement afin de réaliser une économie de 390 millions d'euros par an. Dans le même temps, le Président de la République Emmanuel MACRON a « appelé publiquement les propriétaires à baisser les loyers de 5 euros par mois ».

Ces mesures d'économie sont faites sur les allocataires représentant les catégories les plus fragiles. En effet, la baisse des aides au logement impacte directement les ménages les plus modestes (60% ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté et 81% ont des revenus inférieurs au Smic). Suite à cette annonce, l'Unaf, pour qui il est important de mobiliser tous les acteurs du logement, a demandé au Gouvernement une concertation avant toute réforme qui porterait préjudice aux familles.

Par ailleurs, le Président Emmanuel MACRON préconise un « choc de l'offre » dans le cadre d'un projet de loi qui sera présenté à l'automne pour

« libérer le droit de l'urbanisme, les procédures, réduire les coûts, les normes, libérer le foncier public et parapublic en permettant de vendre à prix bas ». D'autres mesures en préparation viseraient à générer 2 milliards d'euros d'économie. Le Ministre de la Cohésion Sociale Jaques MEZARD a reconnu qu'une baisse significative des aides n'était envisageable qu'en cas de baisse des loyers. Une mesure qui semble difficile à mettre en œuvre dans le parc privé comme dans le parc social. Toutefois, pour ce dernier, le Ministre a annoncé qu'il souhaitait y parvenir et a évoqué des mesures possibles : simplifier le dispositif et rayer les effets d'aubaine, par exemple. Une réforme du logement des étudiants pourrait également être envisagée. Pour y parvenir, des rapports formulant des mesures de réforme proposent de mieux tenir compte des situations financières des familles ou mettre en place un loyer plafond pour limiter l'effet inflationniste des loyers.

En conclusion, les réformes menées dans un objectif de restriction budgétaire, sans une approche globale tenant compte des réalités familiales, risquent de déséquilibrer le budget des familles et à terme de fragiliser davantage un public déjà précaire.



Retour sur les événements printemps-été organisés par l'Udaf 44

D'avril à septembre, des rendez-vous incontournables ont rassemblé salariés, bénévoles, partenaires et administrateurs. L'occasion pour tous de se retrouver et d'échanger sur leurs expériences.

Conférence des Mouvements

La Conférence des Mouvements rassemble chaque année les associations adhérentes de l'Udaf 44. L'objectif est de présenter les nouvelles adhésions, faciliter la rencontre des associations et les faire échanger sur les réalités familiales. Elles peuvent mutuellement s'aider à répondre à leurs problématiques et proposer des solutions. La dernière conférence a eu lieu le 25 avril où 17 associations ont pu se réunir. Les associations des Paralysés de France et le Mouvement Français pour le Revenu de Base ont présenté leurs travaux et un débat a été ouvert sur le revenu universel.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'Udaf 44 s'est tenue le 13 juin et a rassemblé 160 participants. Associations adhérentes, représentants familiaux, administrateurs, partenaires et salariés de l'Udaf 44 étaient présents. Michel FOHRENBACH, administrateur de l'Unaf, a été accueilli. En complément de la partie statutaire, deux personnages clownesques de l'association Clown en Nez Veille, ont animé l'après-midi.

Bilan annuel Lire et Faire Lire

À l'invitation des coordinateurs départementaux de l'activité Lire et Faire Lire de l'Udaf 44, 27 lecteurs bénévoles se sont réunis le 20 juin pour dresser un bilan annuel de l'activité.



Ils ont pu s'exprimer sur leurs expériences, les relations avec les établissements scolaires et l'importance des liens avec le corps enseignant et les familles. Le projet « Battle » soutenu par des lecteurs a été abordé. Ce projet, organisé par Nantes Livres

Jeunes, met en compétition des élèves de sixième dans la mise en scène d'un récit. Le projet a accueilli des lecteurs afin de débiter la lecture d'ouvrages auprès d'élèves pour les inviter à poursuivre. Enfin, le nouveau partenariat avec l'association Recyclivre a été présenté. Son objectif est de collecter les livres usés pour les recycler ou les revendre. Une partie des fonds sera reversée à l'Udaf 44 et à la Ligue de l'Enseignement 44.

Ouverture du deuxième dispositif Famille Gouvernante

Le 1er septembre 2017, un 2ème dispositif Famille Gouvernante a ouvert ses portes rue Gabriel PERI à Nantes. Les 3 appartements mis à disposition par la Samo accueillent 6 résidents : 2 femmes et 4 hommes. Ce dispositif, dont le premier site a ouvert le 1er juin 2015, a été conçu par le réseau des Udaf. Il propose une réponse complémentaire aux personnes en situation de handicap psychique, sous mesure de protection, visant à faciliter l'inclusion sociale par le logement. Le dispositif est soutenu par le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La coordinatrice de l'Udaf 44 fait le lien avec l'ensemble des acteurs opérationnels - le Pôle Santé Mentale du CHU de Nantes, les Centres médico-psychologiques, les services de psychiatrie, le Samsah psy, l'Unafam et le cabinet infirmiers - et reste leur interlocuteur privilégié. Des gouvernants de l'association d'aide à domicile Adar sont présents chaque jour pour accompagner les résidents dans l'organisation de leur vie quotidienne. La réussite du dispositif est étroitement liée à l'articulation entre hébergement, soins et accompagnement.

- CONTACT -

Lire et Faire Lire recherche des lecteurs bénévoles pour intervenir sur le département. Renseignements et inscriptions auprès de Nicolas BODAIRE.
Tél : 02.51.80.30.04 - Email : info@udaf44.asso.fr
Site internet : www.lireetfairelire.org

Les minima sociaux pour les 18-24 ans : Quelles réalités, quelles solutions ?

L'emploi est le premier levier conduisant à l'indépendance, or les jeunes fortement touchés par le chômage, doivent pouvoir accéder à une formation souvent nécessaire pour parvenir à la vie active. Mais lorsqu'un jeune, à son entrée dans la majorité, est privé d'un soutien essentiel lui permettant d'assurer le minimum vital, en raison d'une rupture familiale et sociale, quelles solutions s'offrent à lui pour accéder sereinement à l'autonomie ?

Alors que le système social permet d'assurer un revenu minimum via les minima sociaux, un public fragile sujet à la précarité reste en marge de leur attribution : les 18-24 ans.

Focus sur les aides sociales à destination des jeunes majeurs : qui sont ces jeunes ? quelles solutions existent ? comment réfléchir à une meilleure couverture ?

Contexte et profils

On compte aujourd'hui environ 5 345 000 de jeunes âgés de 18 à 24 ans. Selon le Haut Conseil de la Famille, 400 000 ne sont ni en activité, ni étudiants, ni diplômés, alors que le diplôme seul joue un rôle majeur dans la trajectoire d'insertion. Parallèlement, cette tranche d'âge est particulièrement touchée par le chômage et de fait facilement exposée à la précarité. En effet, le taux de pauvreté des jeunes se maintient à un niveau très élevé (autour de 23% contre 13% pour l'ensemble de la population).

Aujourd'hui, 70% des jeunes adultes bénéficient d'un soutien financier familial régulier venant compléter les aides sociales (APL, bourses etc.), ce qui suppose un lien harmonieux au sein de la famille. Cette équation peut donc poser problème lorsque ce lien familial est dégradé voire rompu.

L'accès aux minima sociaux pourrait être une réponse à la problématique de paupérisation de cette catégorie vulnérable puisqu'ils ont pour objectif d'assurer un revenu minimum à une personne ou à sa famille. Aujourd'hui, 10 minima sociaux sont existants et plus de 4 millions d'allocataires en bénéficient (RSA, ASPA, AAH...). Cependant, hors conditions particulières, les 18-24 ans ne peuvent pas en bénéficier.

Fort de ces constats, lorsqu'un jeune adulte est privé d'un soutien financier familial essentiel en raison d'une rupture et dont la situation ne permet pas d'accéder aux minima sociaux généraux, quelles solutions s'offrent à lui afin d'accéder à la formation, au logement et s'engager sereinement vers une vie active et autonome ?

Le rôle et les constats de la Mission Locale

Interlocuteur privilégié dans la trajectoire d'insertion, les Missions Locales ont été créées en 1982 pour accompagner, soutenir et orienter les 16-25 ans sortis du système scolaire dans la construction de leur projet professionnel. En 2016, 11 000 jeunes ont été accueillis au moins une fois par un des 8 sites situés sur le territoire de Nantes Métropole.

Certains jeunes ont eu un parcours scolaire difficile et de ce fait en sortent sans diplôme. Suite à une période creuse (en moyenne 6 mois), ils font appel à la Mission Locale pour être accompagnés dans leurs démarches d'insertion. Pour prévenir l'isolement des jeunes, alors en fragilité, les Missions Locales s'efforcent de créer un lien de confiance avec eux.

Le parcours d'accompagnement du jeune démarre toujours par un diagnostic approfondi de sa situation sociale professionnelle dans l'objectif de le soutenir dans ses démarches d'insertion.

En prévention, pour lutter contre le décrochage scolaire pouvant entraîner des problèmes de rupture et d'insertion, les Missions Locales travaillent régulièrement avec les Centres d'Information et d'Orientation sur des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD).

Des aides existantes

Face aux problématiques que rencontrent les jeunes de 18 à 24 ans en difficultés financières et sociales, différentes aides peuvent être sollicitées. Elles peuvent donner accès à un minimum de revenu et conduire vers l'autonomie par l'emploi et la formation. Zoom sur quelques aides existantes.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est une aide financière ponctuelle, attribuée sous conditions, pour répondre à des besoins d'urgence ou un projet précis, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il s'adresse aux 18-24 ans révolus en situation de rupture familiale et sociale et aux jeunes inscrits dans un parcours d'insertion qui risque d'être interrompu faute de moyens financiers suffisants.

Selon l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, en 2015, 91 000 jeunes ont bénéficié du FAJ dont le montant moyen s'élevait à 193€ dont 51% ont une finalité alimentaire. À noter que près d'une aide sur deux est allouée en urgence.

Le Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes (CSAJ) est un contrat d'accompagnement personnalisé au projet de 3 mois par un référent (possiblement renouvelable) assorti éventuellement d'une aide financière. Sont concernés les jeunes de 18-24 ans révolus (exceptionnellement à partir de 16 ans), en rupture familiale ou aux ressources restreintes. Les jeunes éligibles à la Garantie Jeunes ne sont pas éligibles au CSAJ.

La Garantie Jeunes, à destination des 16-25 ans en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés et ne pouvant bénéficier du RSA, a pour but d'accompagner vers l'autonomie par l'emploi. Ce suivi, d'une durée maximale d'un an, requiert de s'engager dans une démarche personnalisée et permet d'ouvrir une garantie mensuelle de ressources d'un montant avoisinant celui du RSA.

Pour les jeunes parents ?

Le Département permet aux femmes majeures isolées enceintes ou avec enfants de moins de 3 ans d'accéder à une prise en charge matérielle, sociale et éducative et d'hébergement dans un centre maternel, après une évaluation sociale en accord avec la (future) mère.

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), permettant d'assurer un niveau minimum de revenu aux plus de 25 ans est aussi accessible aux plus de 18 ans assumant la charge d'enfant(s) né(s) ou à naître.

Passer son permis de conduire ?

L'aide départementale à la mobilité vise à favoriser l'autonomie en apportant une aide financière pour l'apprentissage du permis de conduire et du brevet de sécurité routière à destination des 18 à 24 ans aux ressources restreintes.

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement par la Mission Locale, d'une durée maximale de 24 mois (renouvelable). A destination des jeunes de 16 à 25 ans, prêts à s'engager dans un parcours, le PACEA s'articule autour d'un diagnostic initial, suivi par des phases d'accompagnement (formations, situations professionnelles etc.). Il peut aussi ouvrir ponctuellement et sous conditions une allocation financière mensuelle, n'excédant pas le montant du RSA.

- En savoir plus -

La liste des aides accessibles et des conditions d'attribution mentionnées n'est pas exhaustive. Plus d'informations auprès de la Région, du Département et de la Mission Locale du quartier de rattachement.

Sources : INSEE et INSEE Première «Les principales ressources des 18-24 ans» / service-public.fr «Revenu de solidarité active» / Observatoire des inégalités / aide-sociale.fr / Unaf / Mission Locale Nantes Nord / Ministère des Solidarités et de la Santé «L'aide et l'action sociale en France» / Conseil Départemental de Loire-Atlantique «Les aides sociales du Conseil Départemental aux habitants de Loire-Atlantique» / www.loire-atlantique.fr

Des méthodes d'accompagnement

Des structures mettent en place des méthodes d'accompagnement et de formation afin de préparer au mieux les jeunes aux réalités économiques quotidiennes auxquelles ils seront confrontés, dès leur majorité.

La gestion par l'apprentissage

Pour aider au mieux les jeunes, amenés à sortir de placement, dans la gestion quotidienne de leur futur budget, l'association SOS Villages d'Enfants met en place des actions visant à familiariser les frères à l'apprentissage de la gestion, l'épargne et l'anticipation. Avec l'aide des éducatrices familiales, les jeunes sont sensibilisés au plus tôt à la gestion des dépenses courantes en fonction de la composition de leur foyer (scolaire, logement, transport etc.). L'alimentation est bien souvent le levier d'apprentissage le plus courant et le plus concret : comment manger équilibré quotidiennement en respectant son budget ? Gérer un budget qui a du sens et qui rejoint d'autres impératifs éducatifs comme la santé, c'est bien là tout l'intérêt de ce type d'expérience.

« Projet pour l'autonomie »

Le Conseil Départemental de Charente travaille actuellement à la construction d'un « projet pour

l'autonomie » en direction des 18-21 ans suivis dans le cadre de la protection de l'enfance pour faciliter leur insertion dans la vie active. Pour ce faire, une étude a été menée conjointement avec l'Udaf 16 (impliquée dans les problématiques de budget familial via différents services). Des ateliers avec des jeunes issus de la protection de l'enfance et en service civique ont été organisés afin de dégager des problématiques essentielles à l'autonomisation : l'entrée dans la vie active, le budget familial, le compte bancaire ou l'accès au premier logement.

Enfin, en cas d'urgence, dans des situations particulièrement précaires, à l'image du service d'accueil l'Etape Jeunes (de l'association l'Etape), à Nantes, des structures prennent en charge des jeunes majeurs en difficulté ou en rupture familiale. Elles les logent temporairement et les accompagnent dans la construction d'un projet, l'accès au logement et à la gestion du budget au quotidien dans le but de progresser vers l'indépendance.

Rencontre avec Anthony VITET, directeur de la Maison Familiale Rurale de Châteaubriant.



Les missions des Maisons Familiales Rurales

Le projet MFR a été initié en 1937 pour former les jeunes et répondre aux besoins des territoires ruraux. Aujourd'hui, 450 MFR sont installées en France et accueillent principalement des jeunes en apprentissage (du CAP à la licence) sur différents métiers. Le corps formateur a pour mission première de les accompagner dans leur projet (prospector, découvrir des domaines et affiner leur projet final). « On leur parle d'orientation dès 14 ans, c'est alors compliqué de se projeter ; ils peuvent se tromper et nous sommes là pour les aider dans la construction de leur projet ». À la fin de la formation, un contact est gardé, « nous veillons à ce que l'avenir se prépare sereinement et s'il y a un problème, nous sommes présents pour éviter l'isolement ».

La prise en charge des 18-24 ans

L'autonomie est la priorité des jeunes adultes. Ils cherchent avant tout à devenir indépendants financièrement, donc ils vont chercher des formations porteuses, courtes qui les conduisent vers un emploi pérenne et sûr. Souvent, ils approchent notre MFR car ils cherchent une formation professionnelle dans le commerce, au sein d'un établissement à taille humaine. Dans le cadre du programme de réinsertion

Visa Métier, conduit par le Conseil Régional, la MFR de Châteaubriant a récemment accueilli un groupe de 15 adultes, âgés en moyenne de 22-23 ans en fin de droits. Orientés par la Région pour se former aux métiers du commerce (Employés de Commerce en Magasin, équivalent au CAP), ils ont été formés par la MFR pendant 5 mois. Des stages ont ponctué l'apprentissage à l'école. À l'issue, 12 ont été embauchés « nous cherchons avant tout des entreprises qui désirent embaucher, c'est notre priorité pour ces jeunes ».

La première mission à mener auprès de ce public est la sécurisation des problématiques quotidiennes (rupture familiale, addictions, parentalité etc.) pour travailler sereinement sur l'accompagnement professionnel « dispenser une formation dans les meilleures conditions est gage d'investissement et d'engagement ».

Accueillir les plus en difficulté

La MFR de Châteaubriant accueille régulièrement des jeunes en grande difficulté pour lesquels elle participe directement aux frais inhérents à leur scolarité « nous ne laissons personne à la rue ou en difficulté, on trouve toujours des solutions ». Une aide de l'Etat dont l'attribution relève du directeur d'établissement participe également à la prise en charge de ce public fragile.

Des réflexions sur une meilleure couverture

Au regard des solutions existantes, parfois insuffisantes pour garantir un niveau de vie minimum aux jeunes adultes, associations et parlementaires œuvrent pour la prise en charge de cette population vulnérable en soutenant des projets ambitieux comme l'étude d'un revenu pour tous.

« Couverture socle commune »

Sous le Gouvernement VALLS, en 2015, Christophe SIRUGUE alors Député de Saône-et-Loire, réalise un rapport en vue de réformer et repenser les minima sociaux. 3 propositions y sont présentées : simplifier l'accès aux minima sociaux, réduire le nombre de dispositifs et créer une « couverture socle commune » ayant pour objectif de maintenir un dispositif consacré à la lutte contre la pauvreté en assurant une couverture accessible aux 18-24 ans. Le rapport alerte les pouvoirs publics sur le non accès au RSA des 18-24 ans qui fragilise cette catégorie, « priver la très grande majorité des 18-24 ans à notre dispositif universel de lutte contre la pauvreté ne me paraît en effet plus acceptable... Et surtout elle empêche de lutter efficacement contre la pauvreté des plus jeunes ».

Revenu Universel d'Existence

Lors de la campagne présidentielle 2017, le candidat Benoît HAMON a défendu le projet de Revenu Universel d'Existence, destiné à toute personne dès 18 ans, aux revenus inférieurs à 1,9 smic. L'objectif du Revenu Universel d'Existence est notamment de lutter contre la pauvreté et favoriser l'insertion des jeunes.

Revenu de Base

Le Mouvement Français pour un Revenu de Base est une association qui lutte pour la promotion du revenu de base. Distribué de manière universelle, inconditionnelle, individuelle, permanente, inaliénable et cumulable, le revenu de base favoriserait l'éradication de l'extrême pauvreté, développerait des richesses, simplifierait le système social et permettrait à chacun de trouver une activité correspondant à ses valeurs.

Expérimentation en Gironde

Fin 2016, le Conseil Départemental de la Gironde a mené une étude de faisabilité du revenu de base. En février 2017, le public a été sollicité via un simulateur en ligne en vue d'étudier différents scénarios de modèles de financement. Sur les 2 578 premières participations effectuées en ligne, le public se prononce en faveur d'un revenu de base moyen à 860 euros, avec un versement en direction de tous les publics (majeurs et mineurs avec modulation). Suite à l'étude, l'Assemblée Départementale a voté une motion appelant à voter une loi autorisant l'expérimentation en Gironde du revenu de base. Elle aura pour objectif d'évaluer si cette solution permet de répondre à des enjeux sociétaux autour de la lutte contre la pauvreté, la sécurisation des parcours et le choix du projet de vie.

Quelques adresses utiles :

Mission Locale

(17 sites en Loire-Atlantique)
29 rue Romain Rolland
44 100 NANTES
02 51 80 38 80
www.missionlocale-nantes.org

Maison Familiale Rurale

Fédération Régionale des MFR
des Pays de La Loire
L'Esplanade Place du Chapeau
de gendarme - BP 51000
49010 ANGERS cedex 1
02 41 32 63 58
fr.pays-de-la-loire@mfr.asso.fr

Cap Jeunes

Service d'accompagnement
socio-éducatif de médiation
répondant aux besoins des
jeunes de 16 à 25 ans dans
leur parcours d'insertion et de
recherche d'autonomie.
02 72 01 23 50
capjeunes@adelis.asso.fr

L'Etape (l'Etape Jeunes)

Via la protection de l'enfance,
l'Etape accueille les 16-21 ans
pour lesquels un éloignement
familial est nécessaire et qui
ont besoin d'être accompagnés
vers l'autonomie.
02 40 03 34 37
ej.secretariat@etape-nantes.fr

- cette liste est non exhaustive -

- Sources -

Réalités Familiales 2017 « L'argent : un levier essentiel vers l'autonomie » / Rapport SIRUGUE 2016 « Repenser les minima sociaux - Vers une couverture socle commune » / benoithamon2017.fr / revenudebase.info / gironde.fr « Grands projets - Le revenu de base »

ADMR 44 - Service d'aide à domicile



Les associations locales ADMR La Chevrolière et ADMR Côte de Jade rejoignent l'Udaf 44 en tant que membres actifs. L'ADMR propose des services d'aide à domicile et lieux d'accueil adaptés aux besoins des familles, enfants, seniors etc. Leurs organismes agréés par l'État et leurs professionnels garantissent un service de confiance. L'expertise de l'ADMR s'articule autour de trois valeurs fortes : la proximité, l'universalité et le respect.

Renseignements : par mail à info.fede44@fede44.admr.org

Association Familiale Catholique de Nantes - événements à venir



L'Association Familiale Catholique de Nantes a pour but de valoriser la famille et répondre aux problématiques du quotidien via des services, conférences, formations philosophiques etc.

Les prochains rendez-vous de l'association :

Lundi 9 octobre : vide-dressing automne-hiver à la maison de retraite Saint-Joseph (Nantes)

Mercredi 18 octobre à 20h30 : conférence « Arraché à l'enfer : La résurrection d'un toxico » à la salle Bretagne (Nantes)

Vendredi 17 et samedi 18 novembre : vente de livres enfants adolescents Les Editions du Triomphe à la maison de retraite Saint-Joseph (Nantes)

Samedi 2 décembre : marché de Noël (lieu à venir)

Renseignements : par mail à afc.nantes@gmail.com ou sur www.afc-44.org

Les Maisons Familiales Rurales informent lors de salons et portes ouvertes



Les Maisons Familiales Rurales sont des établissements de formation par alternance. A chacun son parcours de formation sous statut initial, par apprentissage ou en formation continue. De l'orientation dès la 4^{ème} par alternance, à des sessions de perfectionnement, les MFR peuvent répondre à vos besoins.

Les MFR 44 répondent à vos projets, lors des salons :

Jeudi 5 et vendredi 6 octobre : Place Ô Gestes (Nantes)

Jeudi 7 et vendredi 8 décembre : Place Ô Gestes (Saint-Nazaire)

Jeudi 11 janvier : Ouest Formation (Rezé)

Samedi 27 janvier : salon Formathèque (Nantes)

Les Maisons Familiales Rurales organisent également des journées portes ouvertes vendredi 9 février et 13 avril de 17h à 20h et samedi 10 février et 14 avril de 9h à 13h.

Renseignements : par téléphone au 02 40 52 70 70 ou sur www.mfr-loireatlantique.fr

Association Avenir Dysphasie 44 informe et soutient les familles sur les troubles du langage



L'Association Avenir Dysphasie 44 vient de rejoindre l'Udaf44 en tant que membre actif. L'association

a pour but d'informer parents et professionnels sur les troubles complexes du langage. Les jeunes concernés et leurs parents peuvent se rencontrer et participer à des activités. Des soirées-débats et clubs d'activités sont organisés régulièrement.

Renseignements : par téléphone au 06 30 99 73 18 (en journée) et au 02 40 05 58 45 (à partir de 17h30) ou par mail à avenirdysphasie44@yahoo.fr

Confédération Syndicale des Familles : soirée débat sur les pesticides et bourse aux jouets



La Confédération Syndicale des Familles, association agréée « défense des consommateurs, des usagers de la santé » organise une soirée sur les pesticides vendredi 10 novembre à 19h à la maison des confluences où des

professionnels de la santé et de l'enseignement interviendront.

La bourse aux jouets de la section de La Montagne/Saint-Jean-de-Boiseau aura lieu du 17 au 19 novembre à la salle Georges Brassens à La Montagne. Chacun peut mettre en vente des articles propres et en bon état : jouets, vélos, livres, vêtements de sport etc. (sauf peluches par mesure d'hygiène).

Vendredi 17 novembre (14h à 19h) : dépôts des articles (prix fixés le jour-même, 15 articles maximum par personne)

Samedi 18 novembre (9h à 13h) : vente

Dimanche 19 novembre (10h à 12h) : règlement et restitution des invendus

Renseignements : par téléphone au 02 40 89 72 23, par mail à udcsf44@la-csf.fr ou sur www.la-csf.org

HandiDon : une chance pour vous, une chance pour nous !



Jusqu'au 1^{er} décembre, l'Association des Paralysés de France lance la 4^{ème} édition de son grand jeu national solidaire : HandiDon. Cette opération consiste à vendre des tickets-dons pour financer les actions de l'association et permettre de remporter de nombreux lots. Les fonds collectés via HandiDon reviennent aux délégations APF à l'origine de la collecte et leur permettent de mener des actions de proximité pour et avec des enfants et adultes en situation de handicap et leurs familles. L'objectif de cette opération est de collecter 17 000 € pour les projets de l'APF de Loire-Atlantique.

Renseignements : participer au jeu sur www.handidon.fr



AGIR POUR
LES FAMILLES